

FESTIVAL DES CANCANNES

10 et 11
octobre 2025

STARS

APPEL A FILMS

PAPARAZZI



ANIMATIONS

PROJECTIONS

**AMATEURS ET PROFESSIONNELS DE L'HUMOUR ...
... ENVOYEZ VOS FILMS!**

Inscriptions et règlement - du 1 Janvier au 31 Mai 2025

via filmfestplatform.com/fr/festival/4865

ou en envoyant un mail à festivaldescannes2021@gmail.com





FESTIVAL DES CANNES 2025

RÈGLEMENT

festivaldescannes2021@gmail.com
tél Pôle Culturel CH Vauclaire 06 70 62 95 97
Tél Electrique Caravane 07 80 56 23 07

Article 1 : Les organisateurs

Le "Festival des Can(n)es" est un festival de cinéma dédié à l'art de rire (bref, de l'humour, quoi!) organisé par le pôle culturel du CH Vauclaire, dispositif de la politique culturelle menée par la Direction du Centre Hospitalier de Vauclaire – 24700 Montpon Menesterol, l'association Zap'Art (Zone d'Activités et de Productions ARTistiques) et l'association Electrique Caravane avec la collaboration de CIE Galop de Buffles et ARRREUH!

L'édition 2025 du festival se déroulera dans l'enceinte du CH Vauclaire les jours 10 et 11 octobre 2025.

Article 2 : Conditions de participation

Il est ouvert à tous, réalisateurs amateurs ou professionnels à titre individuel ou par l'intermédiaire d'une société de production, d'un établissement institutionnel (collège, lycée, organisme de formation, structure de soins et/ou médicosociale...), d'une association, d'une structure enfance/jeunesse (Alsh, PIJ/BIJ) et bref: de toute sorte d'individu ou d'associations d'individus qui ait produit un film (rigolo) dans leur existence.

Dans le cas où le candidat soit mineur, il devra pouvoir justifier d'une autorisation parentale.

Le court métrage doit être réalisé autour du thème de l'humour et répondre à ces règles:

- Avoir une durée maximale de 10 minutes.
- Être accompagné par une affiche avec son titre, en PDF sur format A3 (300DPI).
- Dans le cas d'un film en langue autre que le français, un sous-titrage français sera obligatoire.

En cas de sélection, la présence d'un représentant de l'équipe de tournage ou de production sera obligatoire. L'organisation prendra en charge l'hébergement et les repas des équipes les jours de l'événement.

Article 3 : Le déroulement

Les séances de projection se dérouleront le vendredi 10 et samedi 11 octobre 2025 dans la salle de spectacle "Le Colibri" (capacité d'accueil 220 places assises) du Centre Hospitalier Vauclaire 24700 Montpon-Ménestérol.

Pendant la deux jours du festival, des dizaines de film seront projetés et un concours festif de court métrages aura lieu.

Des rencontres professionnels, des mises en scène humoristiques (par la Cie Galop de Buffles et Arrreuh en collaboration avec des publics autour de l'institution hospitalière), des animations et exposition des affiches viendront compléter les temps de projection.

La montée de LA marche, événement médiatique phare du festival aura lieu en ouverture des deux jours de projection. Une tenue approprié et décalée est fortement conseillée.



FESTIVAL DES CANNES 2025

RÈGLEMENT

festivaldescannes2021@gmail.com
tél Pôle Culturel CH Vauclaire 06 70 62 95 97
Tél Electrique Caravane 07 80 56 23 07

Article 4 : Le calendrier

1-1-2025 / 31-5-2025 - Appel à film.
-31-05-2025 inclus - Clôture des candidatures.
15 juillet - Annonce des films sélectionnés.
31-08-2025 - Annonce de la programmation du festival_Date limite d'envoi des fichiers de projection.
10 et 11 octobre - FESTIVAL DES CANNES

Article 5: Les inscriptions

Les candidats pourront s'inscrire sur la plateforme filmfestplatform.com de l'organisateur (Festival deS CanNes) à partir du 1er janvier 2025, jusqu'au 31 mai inclus, avec remise des éléments suivants :

- Une fiche d'inscription qui devra être demandée, remplie et envoyée par mail à l'adresse suivante : festivaldescannes2021@gmail.com. NB: la fiche est obligatoire aussi pour les inscriptions via filmfestplatform.com. Elle indique que le présent règlement est accepté.
- Les court-métrages (si inscrits et sélectionnés) et son affiche devront être envoyés : par We-Transfer/grosfichiers/swisstransfer/liens de téléchargement (format .MP4 ou .MOV, codec H264) à l'adresse suivante : festivaldescannes2021@gmail.com ou via filmfestplateform.com. Pour la projection, une copie master en format .MP4 ou .MOV, codec H264 haut débit, sera nécessaire.

Chaque participant peut proposer autant de films qu'il le souhaite pour autant que le nombre de films ne nuise pas au déroulement normal du festival et en remplissant une fiche d'inscription par film.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter les organisateurs aux contacts en tête du présent règlement.

Article 6 : Droits d'auteurs

Par l'inscription d'un film au festival des Can(n)es, le participant garantit qu'il est seul propriétaire de tous les droits attachés au film (droits d'auteurs, droits voisins, etc.) et qu'il a plein pouvoir et qualité pour accorder les droits visés au règlement.

Les organisateurs rappellent à cet égard que l'utilisation d'oeuvres musicales et visuelles préexistantes dans un film nécessite l'autorisation des ayant-droits.

Le participant est personnellement responsable, tant vis-à-vis des organisateurs que de tous tiers, de la réparation de tout dommage subi suite à la non-observation de cette clause.

Les participants cèdent aux organisateurs, sans contrepartie, le droit de diffusion des films sélectionnés sur la durée du Festival des Can(n)es, du 10 au 11 octobre 2025.

Aucun film inscrit et retenu ne pourra être retiré de la sélection sinon entre les 7 jours suivants la notification.



FESTIVAL DES CANNES 2025

RÈGLEMENT

festivaldescannes2021@gmail.com
tél Pôle Culturel CH Vauclaire 06 70 62 95 97
Tél Electrique Caravane 07 80 56 23 07

Article 7 : La sélection

Un comité de présélection visionnera les oeuvres des candidats et effectuera la programmation sur les deux journées du festival.

Le comité de présélection sera seul habilité à déclarer si le(s) film(s) peut (peuvent) être considéré(s) comme recevable(s). Sa décision est sans appel.

La programmation sera communiquée aux participants dans un délai de deux mois et dix jours permettant l'organisation du déplacement des artistes sur le festival et de l'accueil de part de l'organisateur.

Les frais de déplacement ne pourront pas être pris en charge par le collectif organisateur qui se charge de l'accueil pour le séjour et les repas.

Article 8 : Jury et remise des prix

Plusieurs prix pourront être attribués à l'issue du festival.

Les prix décernés ne pourront en aucun cas être convertis en espèces. En fait, les trophées et parchemins seront des oeuvres artisanales à tous les effets, en tant que telles uniques et privées de tout valeur autre que la poésie et la reconnaissance.

Le comité d'organisation du concours se réserve toute latitude pour décerner des prix spéciaux afin de mettre en valeur une qualité particulière, décalée, drôle, technique, surréaliste, en un mot: filmique.

Article 9: Modification ou annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit d'écourter, de modifier, d'annuler le festival ou d'en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du festival.

Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

Article 10: Modification et annulation

Le Festival deS CanNes est et reste un événement associatif se déroulant dans un contexte institutionnel. Son existence est fragile et par cause d'évènements indépendants de la volonté des organisateurs il se dit que certaines conditions (notamment celles liées à l'accueil) puissent être modifiés jusqu'à un mois avant le début du festival. Il est ainsi possible l'annulation du festival suite à certains événements supérieurs (notamment d'origine législative, comme dans le cas de pandémie, de guerre ou de décisions ponctuelles de l'administration hospitalière). Les participants seront prévenus avec un délai tel à permettre une ré-organisation de leurs emplois du temps et engagements.



FESTIVAL DES CANNES 2025

RÈGLEMENT

festivaldescannes2021@gmail.com
tél Pôle Culturel CH Vauclaire 06 70 62 95 97
Tél Electrique Caravane 07 80 56 23 07

Article 11 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

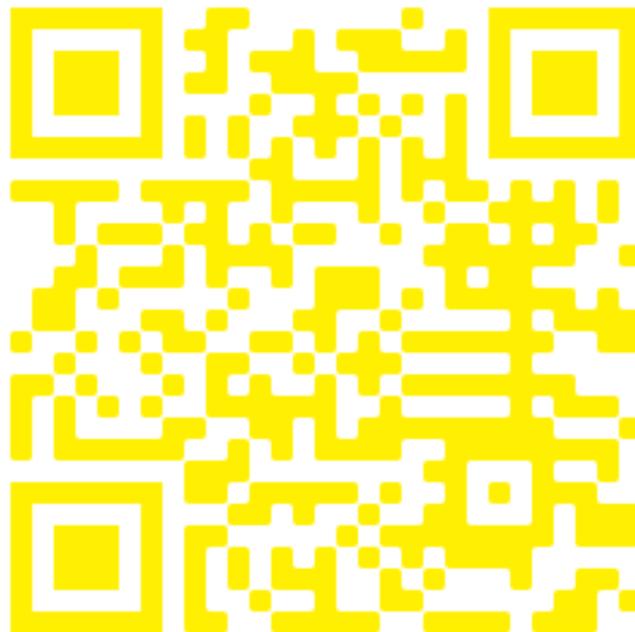
Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Article 12 : Bonne candidature!

Nous sommes heureux de pouvoir vous avoir parmi les participants, sélectionnés ou non, de cette aventure.

Merci de partager vos créations avec nous.

Et faites du bon cinéma.





FORMULAIRE INSCRIPTION

Règlement à page 2

festivaldescannes2021@gmail.com
tél Pôle Culturel CH Vauclaire 06 70 62 95 97
Tél Electrique Caravane 07 80 56 23 07

Réalisateur/réalisatrice

Nom et prénom _____

Date de naissance _____ Genre M F Autre

Téléphone _____ Email _____

Site web et/ou réseaux sociaux _____

Le Film

Lien de visionnage-téléchargement _____

Titre _____ Année _____

Durée _____ Genre _____

Le film a-t-il été réalisé dans un cadre institutionnel?

(Film scolaire, centre de formation, association, service jeunesse, établissement de santé ou médico social...)*

Oui _____ Si oui, merci de spécifier le nom de la structure et de la personne référents du projet _____

Non _____

Production

Autoproduction Production professionnelle

_____ En cas de production professionnelle indiquer nom de l'entreprise-association et contacts _____

Synopsis



FORMULAIRE INSCRIPTION

Réglement à page 2

festivaldescannes2021@gmail.com
tél Pôle Culturel CH Vauclaire 06 70 62 95 97
Tél Electrique Caravane 07 80 56 23 07

Génériques - Staff artistique-technique

Note d'intention



FORMULAIRE INSCRIPTION

Règlement à page 2

festivaldescannes2021@gmail.com
tél Pôle Culturel CH Vauclaire 06 70 62 95 97
Tél Electrique Caravane 07 80 56 23 07

Bio-filmographie essentielle du réalisateur-réalisatrice-collectif

Anecdotes-notes de production



FORMULAIRE INSCRIPTION

Règlement à page 2

festivaldescannes2021@gmail.com
tél Pôle Culturel CH Vauclaire 06 70 62 95 97
Tél Electrique Caravane 07 80 56 23 07

CERTIFICATION ET ACCEPTATION

En acceptant cette partie, je certifie que les informations que j'ai délivrées sont exactes et j'accepte que mon film soit projeté sans contrepartie financière devant le public lors du Festival des Can(n)es, les 10 ou 11 octobre 2025, à la Salle "Le Colibri" du CH Vauclaire – 24700 Montpon. J'accepte ainsi que les documents et images promotionnelles soient utilisés dans la communication de l'événement. Je certifie que toutes les personnes filmés aient donné leur accord (ou celui du représentant légale en cas de mineurs ou personnes sous curatelle). J'atteste avoir pris connaissance et accepte le règlement du Festival deS Can(n)es 2025.

DATE, LIEU ET SIGNATURE

(faire précéder par la mention "Lu et approuvé")